



LTR 261 PM
Paris, le 4 mars 2026



Objet : contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

N° de contributeur FBF :

SECTION SPÉCIALISÉE PIN MARITIME

Chère Madame, cher Monsieur,
Chers sylviculteurs,
Chers collègues,

La Section Spécialisée Pin Maritime existe depuis 2017 au sein de France Bois Forêt afin de coordonner et travailler, grâce à la CVO, sur les programmes d'actions prioritaires qui concernent la filière du pin maritime. Cela représente 150 actions, pour un total de 4 millions d'euros.

Cette année plus que jamais, nous agissons pour faire face à plusieurs urgences :

Un premier foyer de nématode a été détecté cet automne en forêt. La filière se mobilise pour accompagner les propriétaires et opérateurs sur le terrain et obtenir l'appui technique et financier de l'Etat. À ce titre, une partie des CVO collectées est utilisée pour financer des actions de Recherche et Développement pour lutter contre ce ravageur.

Nous continuons à œuvrer pour que des réponses concrètes soient apportées aux différentes situations d'insécurité juridique auxquelles les opérateurs forestiers se trouvent confrontés.

Enfin, nous réaffirmons la nécessité de l'engagement financier de l'État, afin de poursuivre les investissements réalisés en faveur du renouvellement forestier et du développement des capacités industrielles de la filière dans le but de renforcer notre souveraineté.

En parallèle, nous nous attachons chaque jour à faire la démonstration de l'utilité de notre filière, des hommes et des femmes qui la composent, de nos forêts, de nos produits bois, pour la société car **ils répondent aux besoins des humains, ils protègent et régénèrent le vivant et ils permettent de lutter contre le changement climatique.**

C'est pourquoi il faut continuer à investir dans nos massifs, financer les projets, promouvoir la recherche, assurer la prévention contre les risques et cela est rendu possible à l'échelle de notre filière du Pin maritime, en grande partie grâce à la CVO, et donc grâce à vous !

Au verso de cette lettre nous avons regroupé les principales thématiques des programmes qui seront financés en 2026.

Grâce au bois issu de nos forêts, grâce aux hommes et aux femmes passionnés que vous êtes, engagés au quotidien, nous construisons l'avenir. Merci à tous.

Bien sincèrement

Anne DUISABEAU
Présidente
France Bois Forêt

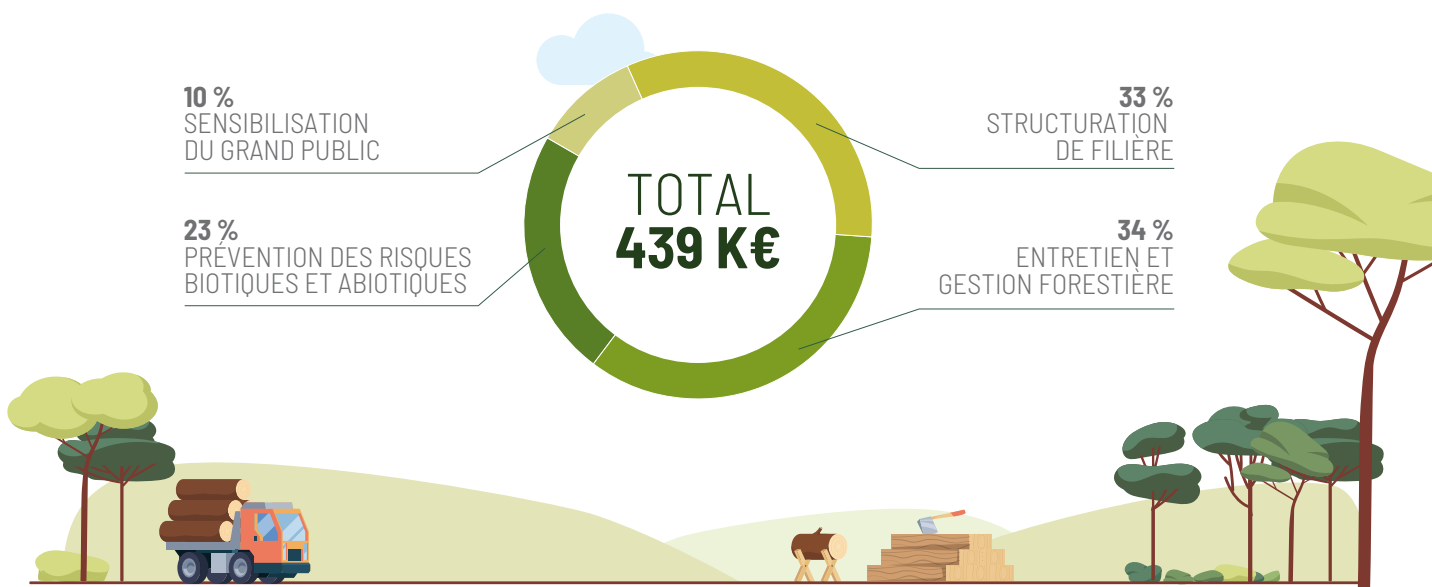
120 Avenue Ledru-Rollin
75011 Paris

Votre dévoué

Bruno LAFON
Président Comité Directeur
Section Spécialisée Pin Maritime

Maison de la Forêt - 6 Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux Cedex

RÉPARTITION THÉMATIQUE DES PROGRAMMES 2026-27 DE LA SECTION SPÉCIALISÉE PIN MARITIME



DÉTAIL DES PROGRAMMES SSPM 2026

Montant alloué

ENTRETIEN ET GESTION FORESTIÈRE

149 K€

Etude sur la biodiversité dans les Landes de Gascogne	40 K€
Gestion des vergers à graines de pin maritime 2026	21,5 K€
Transylvanie	21 K€
Conférence juridique sur les servitudes de passage	20 K€
Optimisation de la pollinisation	18,2 K€
CAMERA : création d'une machine d'entretien sur le rang	15 K€
FOGEFOR SUD-OUEST	13,3 K€

PRÉVENTION DES RISQUES BIOTIQUES ET ABIOTIQUES

100 K€

Etude du dépérissement des fructifications de 3 essences résineuses 2026	20 K€
Etude des stratégies de protection sanitaire contre le dépérissement des fructifications de pin maritime 2026	20 K€
Bocage forestier 2026	16 K€
Diagnostic précoce du nématode du pin	15 K€
Actions de surveillance et d'animation pour la protection sanitaire des forêts 2026	11 K€
Etude la sensibilité du pin maritime au nématode du pin par inoculation artificielle	9,5 K€
Application du PNISU Nématode du pin : test d'écorçage et réalisation d'un guide technique et financier	8,5 K€

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

145 K€

Programme d'actions Landes de Gascogne 2026	115 K€
Normalisation 2026	30 K€

ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

44,5 K€

Acquisition d'une banque d'images et vidéos et lancement d'une campagne de communication	18 K€
Partenariat COFOR - PNR pour la sensibilisation des enfants à la gestion forestière (tranche 2)	16,5 K€
Programmes d'éducation à l'environnement du centre de découverte de la forêt des Landes	10 K€

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD)

Les informations relatives à la protection des données personnelles figurent en page 8 de la Notice explicative jointe à la présente, et sur notre site Internet franceboisforet.fr, rubrique : Mentions légales.